

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'APPLICATION
LAZARE-CARNOT
18 Rue des Monts Clairs
92700 COLOMBES

Téléphone
01.42.42.83.33

Courriel
0920245s@ac-versailles.fr

Site
<http://www.ec-carnot-colombes.ac-versailles.fr/>

Compte rendu Séance du 11 mars 2021

Ce conseil d'école se déroule en présentiel avec un effectif restreint afin de respecter les règles de distanciation et le cadre du protocole sanitaire renforcé.

Étaient présent(e)s

PARENTS ELUS :

AMIR Sandrine	FCPE
FINIASZ Anne-Claire	FCPE
HEVIN-DESFOSSÉS Carole	FCPE
HAVEL Laureline	FCPE
ROULLEAU Ingrid	PEEP
DAMBRIN Anna	PEEP
ROGEON Vasco	PEEP

ENSEIGNANT(E)S :

GUIRAUDIE Michel	Directeur
DEQUIEDT Morgane	CP
BEZIER Bruno	CE1 CE2 CM1
COUSSOT Emmanuelle	CE1
EVARD Mélanie	CE2
BILLARD Mathieu	CM1
BRODIN Sophie	CM2

REPRESENTANT LA MUNICIPALITE :

LINGUANOTTO Sabine,
Conseillère municipale

RESPONSABLE ACCUEIL LOISIRS

LEYE-ENNE Yann

La séance est également diffusée en visioconférence pour permettre à l'ensemble des membres du conseil de participer.

Ordre du jour :

- **La situation sanitaire** : Bilan et évolution des protocoles
- « **Educonnect** » : Un service en ligne de suivi de la scolarité
- **Restauration scolaire** : L'organisation de la pause méridienne, la commission des menus, le sondage à destination des familles
- **Le numérique à l'école** : Câblage et déploiement des VPI
- **Le poste d'agent d'accueil**
- **La rentrée 2021** : Projections d'effectifs et carte scolaire



SITUATION SANITAIRE

La circulation du virus est particulièrement active en Ile de France, avec de nombreuses contaminations notamment à Colombes qui ont conduit, avant les congés d'hiver, à des fermetures de classes et d'établissements scolaires.

Depuis le début de la pandémie, les mesures d'isolements individuels concernant des enfants en « contact à risque » avec un proche rythment désormais le quotidien de l'école impliquant des suivis pédagogiques supplémentaires.

Toutefois, à cette date, la situation sanitaire de l'école, n'a pas nécessité de mesures collectives d'isolements avec des fermetures totales ou partielles de classes ou de l'école.

Le nombre d'enfants de l'école détectés positifs, ayant contracté la Covid-19, est jusqu'alors très limité et concerne principalement des contaminations intervenues hors de l'école.

Communication

Depuis le début de la crise sanitaire le choix de l'Ecole, mais également de la municipalité, a été d'informer en transparence les familles.

La survenue d'un « cas confirmé » dans la classe fait l'objet d'une communication à l'ensemble des parents de la classe, bien qu'avec les mesures de protection mises en place les élèves du groupe ne soient pas considérés comme « contact à risque ».

Cette transparence est bien perçue par les familles en invitant chacun à renforcer la vigilance et les mesures de protection.

De la même manière, les parents d'élèves informent systématiquement le directeur de la survenue d'un cas au sein des foyers.

Ce contact conduit le directeur à préciser, selon les situations (cas de suspicion, cas avéré, cas contact à risque, présence d'un variant du virus...), les règles à suivre. Cette information permet également de mettre en place, le cas échéant, en lien avec les autorités académiques et sanitaires, des mesures supplémentaires de précaution collective.

Les principales mesures sanitaires

Les mesures destinées à limiter la propagation du virus avec l'application des gestes barrières sont désormais instaurées sur la durée et rythment le quotidien des enfants et des adultes à l'école : lavage répété des mains, limitation du brassage des élèves, aération des locaux...

La ventilation et l'aération des locaux sont l'objet d'une attention particulière.

L'école bénéficie d'une ventilation mécanique désormais en bon état de fonctionnement après d'importantes opérations de maintenance.

Certaines mesures concernant le port du masque pour les enfants, les pratiques sportives, suite aux fermetures des gymnases et de la piscine, et la restauration scolaire ont été renforcées.

L'attention est attirée sur la nécessité de fournir deux masques par jour aux enfants (masques de catégorie 1 « grand public »).



Les mesures à suivre dans les cas de suspicion de confirmation covid-19

Les principales modifications concernent les procédures à suivre pour les cas de suspicion, de contact à risque ou de confirmation de covid-19, qui intègrent les évolutions de la circulation du virus constatées en janvier 2021 et notamment le contexte d'émergence de variants.

Symptômes dits évocateurs

En cas de symptômes évocateurs, la consultation d'un médecin qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage est obligatoire. L'élève revient à l'école si ses responsables légaux attestent par écrit avoir consulté un médecin et qu'un test n'a pas été prescrit. A défaut le retour se fera après 10 jours (si absence de fièvre)

« Contacts à risques »

Les élèves identifiés comme « contact à risque » hors foyer ne sont pas accueillis dans l'école ou l'établissement jusqu'au résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

Pour les « contacts à risque » du foyer, 7 jours après la guérison du cas confirmé.

Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci. En l'absence d'une telle attestation, l'éviction scolaire est maintenue pour une durée maximale de 14 jours.

« Cas confirmés »

Pour les cas confirmés à la COVID-19, qu'il s'agisse de cas confirmés de variant ou non, la période d'isolement est de 10 jours à partir de la date de début des symptômes ou du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Le directeur d'école informe, d'une part, la cellule de l'Education nationale qui prend contact avec l'agence régionale de santé (ARS), et d'autre part, établit la liste des personnes, élèves ou personnels, susceptibles d'être contacts à risque au sein de l'école.

Le port du masque étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves, dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risques dans la classe.

Dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au SARS-CoV-2, tous les élèves de la classe sont assimilés à des contacts à risques impliquant la fermeture de la classe.

L'apparition d'une variante sud-africaine ou brésilienne du SARS-CoV-2 chez un élève implique la fermeture de la classe.

Une fermeture de la classe est également mise en œuvre dès qu'un élève est identifié comme contact à risque d'un parent, d'un membre de la fratrie ou de toute personne vivant dans le même foyer que lui contaminé par une variante sud-africaine ou brésilienne.

La campagne de dépistage dans les écoles

Le déploiement de tests salivaires moins invasifs, que les tests classiques, réalisés sous l'autorité de l'ARS et l'inspection académique est envisagé prioritairement dans des établissements concernés par une forte circulation du virus.

Ces tests sont effectués chez les enfants après avoir recueilli le consentement des parents.



Ces campagnes de dépistage permettent de renforcer la prévention dans les établissements concernés et la surveillance épidémiologique.

La vaccination

A ce stade, au sein des écoles, seuls les personnels de santé scolaire ont accès à la vaccination comme tous les professionnels de santé.

Les enseignants sont soumis au calendrier vaccinal de la population générale sans priorité liée à leur fonction.

EDUCONNECT

C'est un service en ligne, destiné aux parents, pour suivre la scolarité de leurs enfants.

Il permet, tout au long de la scolarité, d'effectuer des démarches en ligne comme la demande de bourse, certaines demandes d'orientation, mais principalement d'accéder aux livrets scolaires.

Les familles ont été invitées à activer leur compte personnel avant la parution des bilans scolaires du 1^{er} trimestre dans un contexte sanitaire nous obligeant à réduire les rencontres collectives. Le traditionnel rendez-vous organisé pour toutes les familles à l'occasion de la remise du 1^{er} bilan n'a pas pu avoir lieu comme à l'accoutumée.

Un échange ou une rencontre a cependant été mis en place par les enseignant.es, avec quasiment tous les parents d'élèves, sous diverses formes (rendez-vous à l'école, téléphonique ou en visioconférence).

Le compte Educonnect permet à chacun de prendre connaissance et d'archiver le livret scolaire des enfants, qui est composé des bilans périodiques trimestriels, des bilans de fin de cycle et éventuellement des attestations délivrées à l'école (relatives au « savoir nager », à la sécurité ou à la prévention).

Les bilans périodiques ne sont toutefois accessibles que pendant la durée du cycle et l'année qui suit. Les parents sont donc invités à télécharger et à archiver les bilans scolaires.

Un courrier de notification avec un identifiant et un mot de passe provisoire pour créer les comptes personnels ont été adressés à tous les parents via les cahiers de liaison ainsi qu'un courriel de rappel avec une notice détaillée.

A ce jour, de nombreux parents n'ont pas encore activé leur compte EduConnect.

A terme, cette dématérialisation vise également à limiter le nombre de copies papier.

RESTAURATION SCOLAIRE

La fréquentation de la restauration, de 300 à 330 enfants selon les jours de la semaine, reste élevée, mais sans jamais atteindre les niveaux d'avant la crise sanitaire (370 à 400).

Le temps du repas, incompatible avec le port du masque, est l'objet de mesures renforcées au niveau local et national :

- Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble aux mêmes tables ;



- L'accès de l'offre en vrac (pain, couverts, serviettes...) est prohibé. La distribution est assurée par un adulte référent ;
- Nettoyage des tables entre chaque service ;
- Facturation des repas à la fréquentation (et non à l'inscription).

La restauration dans les locaux habituels et adaptés, ainsi que la proposition de repas chauds restent privilégiées.

La possibilité de décaler les horaires de la restauration selon les niveaux de classes n'est pas retenue afin de ne pas complexifier voire rendre impossible le déjeuner à la maison des familles avec fratrie.

Commission des menus

Tous les 2 mois, une commission des menus réunit des élus municipaux, des représentants du Sivu, de la Ville, de l'Éducation nationale, des parents d'élèves ainsi que des élèves, afin d'échanger sur les menus et sur le temps de repas.

La commission s'est réunie le 29 janvier à l'école Lazare Carnot et a été l'occasion de conduire en amont et en aval une réflexion dans les classes avec la participation des délégués de classe.

Le questionnement, les propositions ou les observations des représentants des classes ont porté sur la qualité des menus et du service : la taille des portions servies, la température des plats, la qualité de la viande, le nombre de fruits, les emballages, la proposition de « menu plaisir » une fois dans l'année etc...

Des réponses élaborées, parfois complexes, tenant compte des contraintes sanitaires, mais aussi de la nécessité de conduire une éducation nutritionnelle ont été apportées.

(Cf. en annexe le compte rendu)

Cette réflexion sera être prolongée par la mise en place d'ateliers pédagogiques dans les classes de CM1, avec la participation des diététiciennes du Sivu Co.Cli.Co.

M. Boris Dulac, Adjoint au Maire à l'Éducation et à l'enfance, envisage de mettre en place une enquête qualitative de satisfaction auprès de tous les enfants fréquentant la restauration scolaire.

La FCPE organise, au mois de février, à l'échelle des écoles de Colombes un sondage en direction des familles concernant le temps méridien et la restauration scolaire.

LE NUMERIQUE A L'ECOLE

L'installation des VPI (Vidéo Projecteur Interactif) dans les classes a été réalisée (Cf. précédent compte rendu) durant les vacances.

Les câblages, notamment au réseau internet, sont quasiment achevés.

Quelques interventions techniques sont encore nécessaires. Mais le matériel est en service dans toutes les classes.

La livraison de « visualiseurs », associés aux vidéoprojecteurs, permettant de capter l'image de documents ou de travaux des élèves viendra compléter l'équipement des classes.



Un partage de compétences au sein de l'équipe enseignante a permis à l'ensemble des enseignants de se familiariser et de prendre en main les outils.

Les enseignants ont également bénéficié d'une formation technique délivrée par le prestataire.

Par ailleurs, des sessions de formation pédagogique sont également mises en œuvre par l'Education nationale dans le cadre de la formation continue des enseignants.

Le déploiement progressif de VPI sur l'ensemble des classes élémentaires de Colombes représente un investissement budgétaire conséquent et constitue une modernisation des moyens d'enseignement très appréciée par les enseignants.

Le dysfonctionnement observé sur un VPI montre la nécessité de mettre en place un contrat de maintenance pour l'ensemble du parc de la ville.

L'accès à la fibre Internet et les dispositifs de protection associés ne permettent plus de connecter le parc informatique présents dans les classes ou en salle informatique.

Pour permettre d'utiliser Internet avec les élèves, la mise à disposition par la ville d'ordinateurs en « fonds de classe » ou de « chariot mobile » est à l'étude.

LE POSTE D'AGENT D'ACCUEIL

Madame Nezha HIKAM, nouvelle agent d'accueil, assure l'accueil physique et téléphonique suite au départ de Madame Valérie VANHULST.

Madame HIKAM assurera cette fonction jusqu'à la fin de l'année scolaire, dans l'attente de l'affectation d'un « agent d'accueil logé » titulaire. Cette nomination interviendra à l'issue des procédures de recrutement en vigueur dans les collectivités territoriales.

Pour les nécessités fonctionnelles et de service, le conseil d'école souligne l'importance et la nécessité de loger le (la) futur(e) gardien(ne) sur site.

L'agent d'accueil assure des missions bien identifiées par l'ensemble de la communauté éducative. Au-delà de ces missions d'accueil, elle assure en lien avec la municipalité et la direction de l'école de nombreuses tâches liées au fonctionnement de l'école.

Par ailleurs, en cette période de pandémie, Mme HIKAM veille chaque matin à l'aération des classes, désinfecte quotidiennement les points contacts (poignées de portes, interrupteurs, mains courantes...), assure le réapprovisionnement des produits d'hygiène (savon, essuie-mains, papier toilette...).

Le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation d'un moment de convivialité autour du départ de Valérie VANHULST. Cependant, une cagnotte en ligne « au revoir Valérie » à laquelle ont participé les personnels de l'école et les associations de parents a été organisée.

LA RENTREE 2021

Les prévisions d'effectifs sont établies sur la base des montées pédagogiques concernant les élèves du périmètre scolaire.

A ce stade de l'année le mouvement des élèves lié aux mobilités géographiques n'est pas quantifiable, mais impacte peu l'effectif global.



Trois années après de l'ouverture l'école Georges Pompidou et la redéfinition des périmètres scolaires les effectifs tendent à se stabiliser.

Une légère baisse est cependant envisagée pour la rentrée prochaine, mais sans entraîner de mesure de carte scolaire (ouverture ou fermeture de classes).

Sauf évolution démographique inattendue, l'école devrait accueillir à la rentrée 2021 entre 410 et 415 élèves et la structure pédagogique comprendra toujours 16 classes.

Madame Linguanoto informe le conseil d'école que la municipalité conduit une étude démographique portant sur les périmètres scolaires, destinée à rééquilibrer les effectifs entre les écoles Georges Pompidou et Lazare Carnot.

Prochain conseil d'école : Jeudi 17 juin 2021